

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°22.08.16

Présents	24
Pouvoirs	9

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE AU TITRE
D'UN SOUTIEN AUX
MODES DE GARDE
COLLECTIFS DES
ENFANTS DE 0 A 3
ANS- ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Christine SICCARDI à Richard MALLIÉ, Maëva GAUTELIER à Corinne LE MEUT, Véronique GARNIER à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Sophie SURACE, Florian PARIS à Roger MOSSÉ, Patricia COTTI à Stéphan PIERRACCINI, Jean-François CAIRE Yann PERTUISEL, Julien ESTERINI à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Joseph CASSARO.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône prévoit un soutien aux structures d'accueil collectif agréées, gérées par les communes ou par une association pour les enfants de 0 à 3 ans.

Cette aide concerne le fonctionnement général des trois crèches de la commune accueillant les enfants de 0 à 3 ans pour un montant unique de 220 € par berceau.

Les capacités d'accueil sont les suivantes :

- 43 places pour la crèche Arbre de Vie (9 460€)
- 35 places pour la crèche les Boucanous (7 700 €)
- 20 places pour la crèche les Frimousses (4 400 €)

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le dépôt des demandes d'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le fonctionnement des crèches au titre de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la commune à déposer les demandes de subventions de fonctionnement général à la place agréée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'exercice 2023.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.